

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne, le mardi 9 décembre 2025 à 17h30, sous la présidence de monsieur Mathieu Traversy, préfet.

Sont présents : Messieurs Guillaume Tremblay, Pierre Nevraumont, Robert Auger, Marc-André Michaud et Carl Miguel Maldonado et mesdames Nathalie Lepage, Vicky Mokas, Patricia Lebel, Anny Mailloux, Renée Chartier et Anna Guarnieri.

Sont également présents : monsieur Alexandre Bourdeau, directeur général et greffier-trésorier, madame Martine Baribeau, directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe et directrice du service du greffe, madame Chantal Laliberté, directrice de l'aménagement, de l'environnement et du développement durable, monsieur Sylvain Ouellette, directeur du développement économique, touristique et immigration, madame Corinne Gendron, conseillère en développement touristique et madame Marie-Pier, directrice des communications et monsieur Éric Lefebvre, Contrôleur financier et ressources matérielles.

15 506-12-25 Ouverture de la séance

Il est proposé par madame Nathalie Lepage, appuyée par monsieur Marc-André Michaud et résolu unanimement:

QUE la séance soit déclarée ouverte.

ADOPTÉE

15 507-12-25 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Anna Guarnieri, appuyée par madame Renée Chartier et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 26 novembre 2025
4. Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 2 décembre 2025
5. Liste des comptes à payer au 30 novembre 2025 incluant une liste des dépenses ou contrats autorisés en vertu du pouvoir délégué par le règlement numéro 149 de la MRC Les Moulins
6. Liste des déboursés en date du 30 novembre 2025 incluant une liste de dépenses ou contrats autorisés en vertu du pouvoir délégué par le règlement numéro 149 de la MRC Les Moulins
7. Dépôt de la liste de la correspondance – Suivi
8. Rapport du président du comité de développement économique et écologique, économie sociale et immigration (CDEESI)

**DIRECTION GÉNÉRALE / GREFFE / FINANCES / RESSOURCES
MATÉRIELLES / RESSOURCES HUMAINES**

9. Mandat pour les programmes d'amélioration de l'habitat de la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour l'année 2026
10. Mandat - Services professionnels en environnement et ingénierie pour la préparation du dossier de demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour le site de dépôt à neige
11. Affectation de surplus aux recettes 2026
12. Indexation des salaires des employés de la MRC Les Moulins
13. Engagement d'un.e employé.e au poste permanent de Géomaticien.ne et responsable des données
14. Départ à la retraite d'une employée occupant le poste de « Conseiller.ère Services aux entreprises »
15. Renouvellement des assurances collectives pour l'année 2026
16. Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN) – Participation financière de la MRC Les Moulins pour l'année 2026
17. Renouvellement de l'adhésion à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour 2026
18. Renouvellement de l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour 2026
19. Renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins à la Corporation du Centre régional d'archives de Lanaudière pour l'année 2025-2026
20. Nomination des membres du comité consultatif agricole (CCA) à titre de représentants du conseil de la MRC Les Moulins
21. Nomination des délégués de comté
22. Nomination des membres à la commission de consultation pour les projets de règlement de modification du schéma d'aménagement
23. Nomination des représentants de la MRC Les Moulins et un substitut à la Table des préfets de Lanaudière (TPL)
24. Nomination au comité de gestion du Fonds régions et ruralité (FRR) - Volet 1
25. Nomination de membres au comité de suivi du Plan de développement et de mise en valeur de la zone agricole (PDZA) pour le territoire de la MRC Les Moulins
26. Nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins au conseil d'administration du Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL) ainsi qu'un substitut
27. Nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins à Culture Lanaudière

28. Nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins à Tourisme Lanaudière
29. Nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins et de son substitut à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière
30. Nomination des représentants de la MRC Les Moulins au conseil d'administration du groupe Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (Aminate)
31. Nomination des représentants de la MRC Les Moulins au conseil d'administration du Conseil du Bassin versant de la rivière des Mille-Îles (COBAMIL)

COMMUNICATIONS :

32. Mandat - Services professionnels pour la conception et la mise en œuvre d'une campagne complète de communication marketing - InnoHub La Centrale, le hub d'innovation

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, PROJETS STRUCTURANTS ET SERVICES AUX ENTREPRISES

33. Préavis de l'entreprise Wallec Maçonnerie Inc. afin de mettre fin à la convention d'incubation entre la MRC Les Moulins
34. Préavis de l'entreprise Écotium Inc. afin de mettre fin à la convention d'incubation entre la MRC Les Moulins
35. Autorisation de signature – Convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Wallec Maçonnerie Inc.
36. Autorisation de signature – Convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Dentalis Santé Animale
37. Autorisation de signature – Convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Love Toi Cosmétiques
38. Mise à jour de la Grille tarifaire pour les locaux d'InnoHub La Centrale

DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET IMMIGRATION

AMÉNAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

39. Examen et approbation du Règlement numéro 1103-80 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement de zonage 1103 afin d'interdire le groupe d'usage « Habitation (H) » dans la zone CM 363 et d'apporter diverses modifications
40. Adoption du document indiquant la nature des modifications que les villes constituantes devront apporter à leurs plans et règlements d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement numéro 97-33R-22R modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'y intégrer l'orientation gouvernementale en aménagement du territoire (OGAT) intitulée: « planifier des milieux de vie assurant l'accès à des logements de qualité, accessibles et abordables pour l'ensemble des ménages »

41. Approbation et transmission au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parc (MELCCFP) de la planification des activités de mise en œuvre du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) dans le cadre de la convention d'aide financière associée à cette mise en œuvre
42. Autorisation de signature - Avenant à la Convention d'aide financière en lien avec la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire (PNAAT) 2023-2027

AUTRES POINTS

43. Autres sujets
44. Période de questions
45. Clôture de la séance

ADOPTÉE

15 508-12-25 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 26 novembre 2025

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par madame Vicky Mokas et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 26 novembre 2025 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

15 509-12-25 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 2 décembre 2025

Il est proposé par madame Nathalie Lepage, appuyée par madame Patricia Lebel et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 2 décembre 2025 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

15 510-12-25 Liste des comptes à payer au 30 novembre 2025 incluant une liste des dépenses ou contrats autorisés en vertu du pouvoir délégué par le règlement numéro 149 de la MRC Les Moulins

Il est proposé par monsieur Robert Auger, appuyé par monsieur Pierre Nevraumont et résolu unanimement:

QUE la liste des comptes à payer au 30 novembre 2025 au montant de 284 676,91\$, incluant une liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et greffier-trésorier en vertu du règlement 149 de la MRC Les Moulins lui déléguant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est acceptée (annexe « *Liste des comptes à payer au 30 novembre 2025* »).

ADOPTÉE

15 511-12-25 Liste des déboursés au 30 novembre 2025 incluant une liste de dépenses ou contrats autorisés en vertu du pouvoir délégué par le règlement numéro 149 de la MRC Les Moulins

Il est proposé par madame Renée Chartier, appuyée par monsieur Carl Miguel Maldonado et résolu unanimement:

QUE la liste des déboursés effectués (paiements émis) au 30 novembre 2025, au montant de 499 517,53\$, incluant une liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et greffier-trésorier en vertu du règlement 149 de la MRC Les Moulins lui déléguant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est approuvée (annexe « *Liste des déboursés au 30 novembre 2025* »).

ADOPTÉE

15 512-12-25 Dépôt de la liste de la correspondance – Suivi

Il est proposé par madame Vicky Mokas, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE la liste de la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Décembre 2025* »).

ADOPTÉE

15 513-12-25 Rapport du président du comité de développement économique et écologique, économie sociale et immigration (CDEESI)

CONSIDÉRANT le rapport verbal du président du comité de développement économique et écologique, économie sociale et immigration (CDEESI) de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 4 décembre 2025 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre ;

Il est proposé par madame Renée Chartier, appuyée par monsieur Carl Miguel Maldonado et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal du président du comité de développement économique et écologique, économie sociale et immigration (CDEESI) de la MRC Les Moulins, suite à la rencontre dudit comité le 4 décembre 2025, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre soit acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

15 514-12-25 Mandat pour les programmes d'amélioration de l'habitat de la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour l'année 2026

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins est mandataire de la Société d'habitation du Québec (SHQ) relativement à certains programmes d'amélioration de l'habitat ;

CONSIDÉRANT QU'afin d'assurer la livraison des programmes susmentionnés, il y a lieu de mandater une entreprise dûment accréditée par la Société d'Habitation du Québec (SHQ) ;

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 19 novembre 2025, de l'entreprise Gestion des programmes de l'habitation FA, relativement à la livraison des programmes RénoRégion (PRR), adaptation de domicile (PAD) et petits établissements accessibles (PEA) ;

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de service datée du 19 novembre 2025, de l'entreprise Gestion des programmes de l'habitation FA relativement la livraison des programmes RénoRégion (PRR), adaptation de domicile (PAD) et petits établissements accessibles (PEA), pour l'année 2026, selon les honoraires prévus dans ladite offre de service, le tout sans exclusivité et selon les exigences de la Société d'habitation du Québec (SHQ).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement des factures au fur et à mesure de l'état d'avancement des dossiers, tel que spécifié dans l'offre de service.

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente.

QUE ces honoraires soient imputés au poste budgétaire 2630-499 « *Versement subvention SHQ* ».

ADOPTÉE

15 515-12-25

Mandat - Services professionnels en environnement et ingénierie pour la préparation du dossier de demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour le site de dépôt à neige

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins est devenue propriétaire du site de dépôt à neige situé sur le territoire de la Ville de Mascouche à la suite d'une procédure d'expropriation en juin 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le certificat d'autorisation environnementale associé à ce site demeure au nom de l'ancien propriétaire ;

CONSIDÉRANT QUE l'ancien propriétaire refuse de procéder au dépôt de l'avis de cession du certificat d'autorisation et qu'aucune disposition légale ne permet de l'y contraindre ;

CONSIDÉRANT QUE des échanges ont eu lieu avec le MELCCFP afin de déterminer la démarche réglementaire applicable et qu'il a été confirmé que la MRC doit déposer une nouvelle demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation du site ;

CONSIDÉRANT QUE certaines études, analyses et plans techniques sont requis pour permettre à la MRC de remplir les formulaires nécessaires à déposer une demande conforme aux exigences du MELCCFP ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a procédé à une demande de prix pour la réalisation de ce mandat, conformément au Règlement 151 et son amendement sur la gestion contractuelle ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission déposée par la firme EnviroServices est conforme aux exigences de la demande de prix et constitue le plus bas prix conforme, soit un montant de 78 929,87\$, excluant les taxes ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Michaud, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC les Moulins la MRC Les Moulins mandate la firme EnviroServices pour des services professionnels en environnement et ingénierie pour la préparation du dossier de demande de certificat d'autorisation auprès du MELCCFP, pour un montant de 78 929,87\$, excluant les taxes.

QUE le préfet et/ou le directeur général de la MRC Les Moulins soient autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise directeur général et greffier-trésorier à payer la firme susmentionnée sur réception de la facture au fur et à mesure de l'avancement du mandat.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2025-63 émis par le directeur général et greffier-trésorier au montant de 78 929,87\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2250-419 « *Honoraires professionnels – dépôt à neige* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

15 516-12-25 Affectation de surplus aux recettes 2026

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'affecter des surplus aux recettes de l'exercice 2026 ;

Il est proposé par madame Renée Chartier, appuyée par monsieur Carl Miguel Maldonado et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QU'une somme de 1 439 089,00\$, provenant du surplus, soit et est affectée aux recettes pour l'exercice 2026.

ADOPTÉE

Les employés présents quittent la salle à l'exception de la direction générale.

15 517-12-25 Indexation des salaires des employés de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins juge opportun d'indexer les salaires des employés de la MRC Les Moulins pour l'année 2026 ;

Il est proposé par madame Renée Chartier, appuyée par madame Anna Guarnieri et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les salaires des employés de la MRC Les Moulins soient majorés de 3% à compter de la première période de paye 2026 et que la grille salariale 2026 soit ajustée en conséquence.

ADOPTÉE

Les employés reviennent dans la salle.

15 518-12-25 Engagement d'un.e employé.e au poste permanent de Géomaticien.ne et responsable des données

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 15 410-09-25, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé l'engagement d'un.e Géomaticien.ne et responsable des données, à raison de trente-quatre (34) heures par semaine ;

CONSIDÉRANT QUE, compte tenu des besoins de la MRC Les Moulins, il a lieu de procéder à l'engagement d'un employé au poste permanent de Géomaticien.ne et responsable des données, à compter du 10 décembre 2025 ;

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par madame Nathalie Lepage et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l'engagement de monsieur Amirouche Benchallal au poste permanent de Géomaticien.ne et responsable des données, à compter du 10 décembre 2025, à raison de trente-quatre (34) heures par semaine. La rémunération est établie conformément à la classe 8 débutant à l'échelon 4. Une période de probation de six (6) mois continus est requise. Le document intitulé « *Conditions de travail et avantages sociaux* », tel que modifié par la résolution numéro 14 144-09-22, fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

15 519-12-25

Départ à la retraite d'une employée occupant le poste de « Conseillère Services aux entreprises »

CONSIDÉRANT la décision de madame Chantale Cayer, conseillère Services aux entreprises, concernant son départ à la retraite;

Il est proposé par monsieur Carl Miguel Maldonado, appuyé par madame Renée Chartier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins prenne acte du départ à la retraite de madame Chantale Cayer, conseillère Services aux entreprises, à compter de midi le 19 décembre 2025.

QUE les membres du conseil de la MRC remercient madame Chantale Cayer pour ses nombreuses années de service au sein de la MRC Les Moulins et lui souhaitent bonne chance dans ses nouveaux projets.

ADOPTÉE

15 520-12-25

Renouvellement des assurances collectives pour l'année 2026

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 14 658-11-23, le conseil de la MRC Les Moulins a adjugé le portefeuille d'assurances collectives des employés de la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 936.2 du *Code municipal du Québec*, un contrat d'assurance pour une période inférieure à cinq ans, peut, à son échéance, être reconduit sans demande de soumissions pour une ou plusieurs périodes qui, ajoutées à celle prévue lors de l'adjudication, n'excède pas cinq (5) ans ;

CONSIDÉRANT les conditions de renouvellement pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026, il y a lieu de renouveler ;

Il est proposé par monsieur Pierre Nevraumont, appuyé par monsieur Marc-André Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins renouvelle le portefeuille des assurances collectives des employés de la MRC Les Moulins avec l'assureur UV Assurance, et ce, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026, selon les taux proposés pour l'année 2026, lesquels génèrent une augmentation de 15,02%, pour un montant estimé à 237 395,28\$, excluant la taxe de 9%, dont une partie est payable par les employés, le tout incluant les options 1 et 3, et que le directeur général et greffier-trésorier et la directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe et directrice du service du greffe, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, les documents requis pour donner effet à la présente.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2025-64 émis par le directeur général et greffier-trésorier au montant estimé à 237 395,28\$, excluant la taxe de 9%, poste budgétaire 2130-200 « *Bénéfices marginaux* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

15 521-12-25

Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN) – Participation financière de la MRC Les Moulins pour l'année 2026

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins s'engage à contribuer au financement de la Table des préfets et élus de la couronne Nord;

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par monsieur Robert Auger et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et greffier-trésorier à participer financièrement à la Table des préfets et élus de la couronne Nord, à 23,66% de ses coûts jusqu'à concurrence d'une somme de 360 640,00\$, excluant les taxes, pour l'année 2026.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2025-65 émis par le directeur général et greffier-trésorier pour un montant ne dépassant pas 360 640,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-418 « *Dépenses coordonnateur métropolitain* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

15 522-12-25

Renouvellement de l'adhésion à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour 2026

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion de la MRC Les Moulins à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) se termine le 31 décembre 2025 ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Michaud, appuyé par madame Patricia Lebel et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins renouvelle son adhésion à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'année 2026, la cotisation annuelle étant de 2 086,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2025-66 émis par le directeur général et greffier-trésorier au montant de 2 086,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-494 « *Associations* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

15 523-12-25 Renouvellement de l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour 2026

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion de la MRC Les Moulins à la Fédération québécoise des municipalités du Québec (FQM) se termine le 31 décembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de l'adhésion pour l'année 2026, excluant les taxes, s'élève à 2 828,34 \$, incluant la cotisation de base, les services RH/RT et le fonds de défense ;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par madame Anna Guarnieri et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins renouvelle son adhésion à la Fédération des municipalités du Québec (FQM) pour l'année 2026, la cotisation annuelle étant de 2 828,34\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2025-67 émis par le directeur général et greffier-trésorier au montant de 2 828,34\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-494 « Associations », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

15 524-12-25 Renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins à la Corporation du Centre régional d'archives de Lanaudière pour l'année 2025-2026

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins souhaite renouveler l'adhésion de la MRC Les Moulins à la Corporation du Centre régional d'archives de Lanaudière pour l'année 2025-2026 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer le représentant de la MRC à la Corporation du Centre régional d'Archives Lanaudière ;

Il est proposé par madame Renée Chartier, appuyée par madame Vicky Mokas et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l'adhésion de la MRC Les Moulins à la Corporation du Centre régional d'archives de Lanaudière pour l'année 2025-2026.

ADOPTÉE

15 525-12-25 Nomination des membres du comité consultatif agricole (CCA) à titre de représentants du conseil de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE suite aux élections municipales du 2 novembre 2025, il y a lieu de nommer les membres du comité consultatif agricole (CCA) qui représenteront le conseil de la MRC Les Moulins ;

Il est proposé par monsieur Pierre Nevraumont, appuyé par monsieur Carl Miguel Maldonado et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE mesdames Patricia Lebel, Anny Mailloux, Nathalie Lepage et Vicky Mokas soient et sont nommées afin de siéger au comité consultatif agricole (CCA) à titre de représentants du conseil de la MRC Les Moulins pour un mandat de deux (2) ans, soit jusqu'au 31 décembre 2027.

ADOPTÉE

15 526-12-25 Nomination des délégués de comté

CONSIDÉRANT les articles 128 à 131 du *Code municipal du Québec* relatifs à la nomination des délégués de comté, il y a lieu de nommer les délégués de comté de la MRC Les Moulins ;

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par monsieur Marc-André Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Patricia Lebel et monsieur Benoit Ladouceur soient et sont nommés délégués de comté.

Monsieur Mathieu Traversy, préfet, est délégué à titre d'office.

ADOPTÉE

15 527-12-25 Nomination des membres à la commission de consultation pour les projets de règlement de modification du schéma d'aménagement

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins doit tenir une assemblée publique de consultation pour les projets de règlements de modification du schéma d'aménagement par l'intermédiaire d'une commission créée par le conseil formée des membres de celui-ci, qu'il désigne, laquelle est présidée par le premier dirigeant ou par un autre membre de la commission désigné par le premier dirigeant (article 53.1 *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*) ;

CONSIDÉRANT QUE suite aux élections municipales du 2 novembre 2025, il y a lieu de nommer les membres de la commission de consultation pour les projets de règlement de modification du schéma d'aménagement;

Il est proposé par madame Renée Chartier, appuyée par monsieur Robert Auger et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE mesdames Nathalie Lepage, Vicky Mokas et Patricia Lebel ainsi que le préfet et le préfet suppléant soient et sont nommés à titre de membres à la commission de consultation pour les projets de règlement de modification du schéma d'aménagement.

ADOPTÉE

15 528-12-25 Nomination des représentants de la MRC Les Moulins et un substitut à la Table des préfets de Lanaudière (TPL)

CONSIDÉRANT QUE suite aux élections municipales du 2 novembre 2025, il y a lieu de nommer des représentants de la MRC Les Moulins et un substitut au conseil d'administration de la Table des préfets de Lanaudière (TPL) ;

Il est proposé par madame Nathalie Lepage, appuyée par madame Anna Guarnieri et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE messieurs Mathieu Traversy et Guillaume Tremblay soient nommés représentants de la MRC Les Moulins au conseil d'administration de la Table des préfets de Lanaudière (TPL) et que monsieur Benoit Ladouceur soit nommé à titre de substitut au conseil d'administration de la Table des préfets de Lanaudière.

ADOPTÉE

15 529-12-25

Nomination comité de gestion du Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 1

CONSIDÉRANT QUE les représentants du gouvernement du Québec et des gouvernements de proximité ont signé la Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité : ensemble au service des citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE cette déclaration permet d'établir une nouvelle relation prévisible, souple et pérenne entre les 2 paliers de gouvernement ;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds Régions et Ruralité volet 1 a été renouvelé au cours de la dernière année, en cohérence avec la déclaration de réciprocité intervenue entre le monde municipal et le gouvernement du Québec, et que les MRC doivent identifier leur représentant au comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a lancé la mise en œuvre du Fonds régions et ruralité (FRR) 2025-2028, notamment le Volet 1 – Rayonnement régional, sous volet Priorités régionales ;

CONSIDÉRANT QUE la gouvernance du programme prévoit la formation d'un comité régional de sélection des projets, composé des préfets des MRC de la région ou de représentants dûment désignés par résolution de leur conseil ;

CONSIDÉRANT QUE la participation de la MRC Les Moulins à ce comité est essentielle pour assurer une représentativité régionale équitable ;

CONSIDÉRANT QUE Lanaudière s'est dotée d'une organisation régionale ayant, entre autres, pour responsabilité d'accomplir le mandat de développement régional des MRC ;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2016, une entente de délégation est intervenue entre les MRC et la Table des préfets de Lanaudière en vertu des articles 126.2, 126.3 et 126.4 de la *Loi sur les compétences municipales* et que 5 des 6 MRC souhaitent maintenir cette délégation pour les années à venir ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Table des préfets est formé des préfets et préfets suppléants (ou de substituts) des MRC membres ;

CONSIDÉRANT QUE depuis le déploiement du FARR en 2017 puis du FRR volet 1, la Table des préfets de Lanaudière a été désigné comme comité de sélection de ce fonds ;

CONSIDÉRANT QUE les 5 MRC membres de la Table des préfets de Lanaudière souhaitent maintenir les processus liés au FRR volet 1 comme ils l'étaient auparavant, en cohérence avec la gouvernance régionale déterminée légitimement par les élus ;

CONSIDÉRANT QUE la désignation des représentants doit être entérinée par une résolution officielle du conseil de la MRC ;

Il est proposé par monsieur Carl Miguel Maldonado, appuyé par madame Renée Chartier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins nomme messieurs Guillaume Tremblay et Benoit Ladouceur siégeant au conseil d'administration de la Table des préfets de Lanaudière à titre de représentants officiels de la MRC Les Moulins au sein du comité régional de sélection des projets dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 1, sous volet Priorités régionales, pour la période 2025-2028.

ADOPTÉE

15 530-12-25

Nomination de membres au comité de suivi du Plan de développement et de mise en valeur de la zone agricole (PDZA) pour le territoire de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 632-11-16, la version officielle du *Plan de développement de la zone agricole (PDZA)* a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE suite aux élections municipales du 2 novembre 2025, il y a lieu de nommer les représentants des membres du conseil de la MRC Les Moulins au comité de suivi du Plan de développement et de mise en valeur de la zone agricole (PDZA) pour le territoire de la MRC Les Moulins ;

Il est proposé par madame Renée Chartier, appuyée par monsieur Robert Auger et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du comité consultatif agricole (CCA) soient et sont nommés afin de siéger au comité de suivi du Plan de développement et de mise en valeur de la zone agricole (PDZA) à titre de représentants du conseil de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

15 531-12-25

Nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins au conseil d'administration du Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL) ainsi qu'un substitut

CONSIDÉRANT QUE suite aux élections municipales du 2 novembre 2025, il y a lieu de nommer un représentant de la MRC Les Moulins au conseil d'administration du Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL) ainsi qu'un substitut ;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par monsieur Robert Auger et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Nathalie Lepage soit et est nommée à titre de représentante de la MRC Les Moulins au conseil d'administration du Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL) et que madame Patricia Lebel soit nommée à titre de substitut au conseil d'administration du Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL).

ADOPTÉE

15 532-12-25

Nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins à Culture Lanaudière

CONSIDÉRANT QUE suite aux élections municipales du 2 novembre 2025, il y a lieu de nommer le représentant de la MRC Les Moulins à l'assemblée générale de Culture Lanaudière ;

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Robert Auger soit nommé à titre de représentant de la MRC Les Moulins à l'assemblée générale de Culture Lanaudière.

ADOPTÉE

15 533-12-25

Nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins à Tourisme Lanaudière

CONSIDÉRANT QUE suite aux élections municipales du 2 novembre 2025, il y a lieu de nommer le représentant de la MRC Les Moulins à Tourisme Lanaudière ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Michaud, appuyé par monsieur Carl Miguel Maldonado et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Patricia Lebel soit nommée à titre de représentante de la MRC Les Moulins à Tourisme Lanaudière.

ADOPTÉE

15 534-12-25

Nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins à l'assemblée générale et de son substitut à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière

CONSIDÉRANT QUE suite aux élections municipales du 2 novembre 2025, il y a lieu de nommer le représentant de la MRC Les Moulins à l'Agence régionale de mise en valeur des Forêts privées de Lanaudière ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un substitut au représentant de la MRC Les Moulins à l'Agence régionale de mise en valeur des Forêts privées de Lanaudière ;

Il est proposé par madame Renée Chartier, appuyée par monsieur Robert Auger et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Benoit Ladouceur soit nommé à titre de représentant de la MRC Les Moulins aux assemblées des membres de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière.

QUE monsieur Pierre Nevraumont soit nommé à titre substitut du représentant de la MRC Les Moulins aux assemblées des membres de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière.

ADOPTÉE

15 535-12-25

Nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins à l'assemblée générale et de son substitut à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière

CONSIDÉRANT QUE suite aux élections municipales du 2 novembre 2025, il y a lieu de nommer deux (2) représentants de la MRC Les Moulins au conseil d'administration du groupe Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (Aminate) ;

Il est proposé par madame Nathalie Lepage, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE mesdames Renée Chartier et Anna Guarnieri soient nommées à titre de représentantes de la MRC Les Moulins au conseil d'administration du groupe Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (Aminate).

ADOPTÉE

15 536-12-25 Nomination des représentants de la MRC Les Moulins au Conseil du Bassin versant de la rivière des Mille-Îles (COBAMIL)

CONSIDÉRANT QUE suite aux élections municipales du 2 novembre 2025, il y a lieu de nommer les représentants de la MRC au Conseil du Bassin versant de la rivière des Mille-Îles (COBAMIL) ;

Il est proposé par madame Renée Chartier, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Patricia Lebel et monsieur Benoit Ladouceur soient nommés à titre de représentants de la MRC Les Moulins au Conseil du Bassin versant de la rivière des Mille-Îles (COBAMIL).

ADOPTÉE

15 537-12-25 Mandat - Services professionnels pour la conception et la mise en œuvre d'une campagne complète de communication marketing - InnoHub La Centrale, le hub d'innovation

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu de mandater une entreprise pour des services professionnels pour la conception et la mise en œuvre d'une campagne complète de communication marketing - InnoHub La Centrale, le hub d'innovation 2026 ;

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'entreprise Kina Communication, transmise le 24 novembre 2025, pour un montant de 43 487,00\$, excluant les taxes ;

Il est proposé par monsieur Robert Auger, appuyé par monsieur Pierre Nevraumont et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins mandate l'entreprise Kina Communication, pour des services professionnels pour la conception et la mise en œuvre d'une campagne complète de communication marketing - InnoHub La Centrale, le hub d'innovation, au montant de 43 487,00\$, excluant les taxes.

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement des factures de l'entreprise Kina Communication au fur et à mesure de l'accomplissement de la prestation de services informatiques personnalisés.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2025-68 émis par le directeur général et greffier-trésorier pour un montant total de soumission finale de 43 487,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2620-342 « *Promotion et services - Innohub* », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante

ADOPTÉE

15 538-12-25 Préavis de l'entreprise Wallec Maçonnerie Inc. afin de mettre fin à la convention d'incubation entre la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 14 862-04-24, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention d'incubation pour InnoHub La Centrale intervenue avec l'entreprise Wallec Maçonnerie Inc. ;

CONSIDÉRANT QUE ladite convention prévoit la possibilité d'y mettre un terme sur avis de 30 jours par l'une ou l'autre des parties ;

Il est proposé par madame Vicky Mokas, appuyée par madame Renée Chartier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins prenne acte que la convention d'incubation intervenue avec l'entreprise Wallec Maçonnerie Inc. ait pris fin, conformément à l'option de résiliation prévue à la convention d'incubation avec l'entreprise Wallec Maçonnerie Inc.

ADOPTÉE

15 539-12-25 Préavis de l'entreprise Écotium Inc. afin de mettre fin à la convention d'incubation entre la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 15 100-11-24, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention d'incubation pour InnoHub La Centrale intervenue avec l'entreprise Écotium Inc. ;

CONSIDÉRANT QUE ladite convention prévoit la possibilité d'y mettre un terme sur avis de 30 jours par l'une ou l'autre des parties ;

Il est proposé par monsieur Pierre Nevraumont, appuyé par monsieur Carl Miguel Maldonado et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins déclare que la convention d'incubation intervenue avec l'entreprise Écotium Inc. prendra fin le 14 décembre 2025, conformément à l'option de résiliation prévue à la convention d'incubation avec l'entreprise Wallec Maçonnerie Inc., un avis écrit daté du 14 novembre 2025 à cet effet ayant été transmis à l'entreprise Écotium Inc.

ADOPTÉE

15 540-12-25 Autorisation de signature – Convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Wallec Maçonnerie Inc.

CONSIDÉRANT la convention d'incubation pour InnoHub la Centrale à intervenir avec l'entreprise Wallec Maçonnerie Inc. ;

Il est proposé par madame Anna Guarnieri, appuyée par madame Patricia Lebel et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Alexandre Bourdeau, directeur général et greffier-trésorier de la MRC Les Moulins, soit autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, la convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Wallec Maçonnerie Inc.

ADOPTÉE

15 541-12-25 Autorisation de signature – Convention d’incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l’entreprise Dentalis Santé Animale

CONSIDÉRANT la convention d’incubation pour InnoHub la Centrale à intervenir avec l’entreprise Dentalis Santé Animale ;

Il est proposé par madame Renée Chartier, appuyée par madame Vicky Mokas et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Alexandre Bourdeau, directeur général et greffier-trésorier de la MRC Les Moulins, soit autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, la convention d’incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l’entreprise Dentalis Santé Animale.

ADOPTÉE

15 542-12-25 Autorisation de signature – Convention d’incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l’entreprise Love Toi Cosmétiques

CONSIDÉRANT la convention d’incubation pour InnoHub la Centrale à intervenir avec l’entreprise Love Toi Cosmétiques ;

Il est proposé par madame Nathalie Lepage, appuyée par madame Anna Guarnieri et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Alexandre Bourdeau, directeur général et greffier-trésorier de la MRC Les Moulins, soit autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, la convention d’incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l’entreprise Love Toi Cosmétiques.

ADOPTÉE

15 543-12-25 Mise à jour de la Grille tarifaire InnoHub La Centrale

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de mettre à jour la grille tarifaire pour les locaux d’InnoHub La Centrale ;

Il est proposé par madame Vicky Mokas, appuyée par monsieur Pierre Nevraumont et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins adopte la nouvelle grille tarifaire des services d’Innohub La Centrale, laquelle est jointe à la présente résolution.

QUE cette tarification entre en vigueur le 1er janvier 2026.

QUE le département du développement économique, projets structurants et services aux entreprises procède aux ajustements nécessaires pour assurer la mise en oeuvre et la communication de ladite grille.

QUE la tarification spécifique liée au TechLab et à ses équipements fasse l’objet d’une résolution distincte au début de l’année 2026.

ADOPTÉE

15 544-12-25 Examen et approbation du Règlement numéro 1103-80 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement de zonage 1103 afin d'interdire le groupe d'usage « Habitation (H) » dans la zone CM 363 et d'apporter diverses modifications

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mascouche a transmis pour examen et approbation, le règlement numéro 1103-80 modifiant le règlement de zonage 1103 afin d'interdire le groupe d'usage «Habitation (H)» dans la zone CM 363 et d'apporter diverses modifications ;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par madame Renée Chartier, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1103-80 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement de zonage 1103 afin d'interdire le groupe d'usage « Habitation (H) » dans la zone CM 363 et d'apporter diverses modifications.

QUE le directeur général et greffier-trésorier ou la directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

15 545-12-25 Adoption du document indiquant la nature des modifications que les villes constituantes devront apporter à leurs plans et règlements d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement numéro 97-33R-22R modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'y intégrer l'orientation gouvernementale en aménagement du territoire (OGAT) intitulée: « planifier des milieux de vie assurant l'accès à des logements de qualité, accessibles et abordables pour l'ensemble des ménages »

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du règlement n° 97-33R-22R intitulé « *Règlement de remplacement 97-33R-22R modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'y intégrer l'orientation gouvernementale en aménagement du territoire (OGAT) intitulée : « planifier des milieux de vie assurant l'accès à des logements de qualité, accessibles et abordables pour l'ensemble des ménages »* » ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC doit adopter un document qui indique la nature des modifications qu'une municipalité devra effectivement adopter pour tenir compte de la modification du schéma ;

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par madame Vicky Mokas et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est adopté le document intitulé « Document indiquant la nature des modifications que les villes de Terrebonne et Mascouche et devront apporter à leur plan et sa réglementation d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement de remplacement 97-33R-22R modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'y intégrer l'orientation gouvernementale en aménagement du territoire (OGAT) intitulée : « planifier des milieux de vie assurant l'accès à des logements de qualité, accessibles et abordables pour l'ensemble des ménages », lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

15 546-12-25

Approbation et transmission au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) de la planification des activités de mise en œuvre du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) dans le cadre de la convention d'aide financière associée à cette mise en œuvre

CONSIDÉRANT QUE le contenu de la convention pour la mise en œuvre du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH),-signée par le ministre le 27 mars 2025;

CONSIDÉRANT QUE le PRMHH de la MRC Les Moulins n'a toujours pas été analysé et approuvé par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et qu'il n'est donc toujours pas en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le MELCCFP s'attend tout de même à ce que la MRC Les Moulins entame la mise en œuvre de certaines actions contenu dans le plan d'action de son projet de PRMHH, d'où la pertinence de l'entente;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'annexe numéro 3 de l'entente, la MRC Les Moulins doit, dans les 90 jours suivant la signature de l'entente, soumettre au MELCCFP la « Planification des activités », pour l'année financière 2025-2026, comprenant :

- Une description des activités prévues;
- Une prévision des dépenses détaillée par catégories de dépenses admissibles par année financière.

Il est proposé par monsieur Pierre Nevraumont, appuyé par monsieur Carl Miguel Maldonado et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins approuve le montage financier de 70 917,00\$ prévue pour la mise en œuvre des trois activités suivantes, soit :

1. « Sensibilisation à la protection et à la mise en valeur des milieux humides et hydriques actions 2.1.6, 3.1.1, 3.1.2 et 4.1.1 du PRMHH) »;
2. « Acquisition de connaissances dans les milieux humides et hydriques (actions 2.1.1, 3.1.4, et 4.3.2 du PRMHH) »;
3. « Intervention de conservation (actions 2.2.1, 4.2.1 et 2.1.7 du PRMHH) ».

ADOPTÉE

15 547-12-25

Autorisation de signature – Avenant 1 à la Convention d'aide financière en lien avec la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire (PNAAT) 2023-2027

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 15 443-09-25, le conseil a autorisé le dépôt d'une demande de prolongation dans le cadre de la Convention d'aide financière en lien avec la *Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire* (PNAAT) 2023-2027 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser la signature d'un Avenant à la Convention d'aide financière en lien avec la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire (PNAAT) 2023-2027 afin de prolonger ladite entente ;

Il est proposé par madame Nathalie Lepage, appuyée par monsieur Robert Auger et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le préfet et/ou le directeur général et greffier-à signer pour et au nom de la MRC Les Moulins, l'Avenant 1 à la convention d'aide financière en lien avec la *Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire* (PNAAT) 2023-2027.

QUE la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public et des membres du conseil. Aucune question.

15 548-12-25

Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par madame Anna Guarnieri et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Mathieu Traversy, préfet

Martine Baribeau, avocate
Directrice générale adjointe, greffière-
trésorière adjointe et directrice du service
du greffe